

ACTUALITÉS SUR...

■ ACTUALITÉS

RENCONTRE DE L'ORIV

Formation linguistique des immigrés : de la langue à la citoyenneté

Mardi 22 juin 2010 - 18 h 15 - Strasbourg - Maison des associations (1 a place des Orphelins) - Avec Hervé ADAMI, Maître de conférence en Sciences du langage, Membre de l'ATILF, Nancy Université et CNRS, Equipe CRAPEL (Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langue)

Quels liens étroits entretiennent accès à la langue et citoyenneté dans la tradition politique française ? Quel rôle joue la maîtrise de la langue dans le processus d'intégration des populations immigrées ? Comment analyser les politiques menées actuellement dans le domaine de la formation linguistique des migrants à la lumière de la conception française de la langue et de l'intégration ?

Cette rencontre sera l'occasion pour Hervé Adami, auteur de nombreux articles et ouvrages consacrés à la formation linguistique des migrants¹, de rendre compte de ses réflexions sur ces questions.

¹ *La Formation linguistique des migrants*, avril 2009, Paris, CLE international
>>> Plus d'information : www.oriv-alsace.org

■ INFORMATION

LES PORTRAITS DE QUARTIERS
SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'INSEE

L'INSEE a mis sur son site Internet les portraits de quartier pour les 19 Zones urbaines sensibles de la région Alsace. Quatre thèmes sont traités (démographie, insertion professionnelle, revenus et tissu économique) à partir des dernières données du recensement de la population (2006) et disponibles sous forme de fiches synthétiques.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le SGARE (Secrétariat général pour les affaires régionales et européennes - Préfecture de Région), afin de faciliter l'évaluation statistique de ces territoires.

Deux études parues dans *Chiffres pour l'Alsace* complètent ces fiches. La première porte sur « Les revenus fiscaux dans les ZUS en Alsace » (n° 6, janvier 2010) et la seconde sur « L'emploi et le chômage dans les ZUS » (n° 45-46, décembre 2008).

Ces études nous apprennent que près d'un habitant sur cinq vit dans une ZUS dans les agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse et près d'un sur dix pour Colmar. Si l'Alsace se situe au 2^e rang des régions françaises pour le revenu fiscal médian, les ZUS

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

de la région enregistrent un revenu fiscal médian inférieur à la moyenne nationale. Par ailleurs on y relève une plus forte dépendance aux minimas sociaux. « Au sein des ZUS, 19,3 % de la population couverte par les allocations versées par les CAF vivent avec l'aide du RMI, contre 6,5 % en moyenne régionale » (CPA, n°6, janvier 2010).

>>> Lien vers les fiches :

www.insee.fr/fr/regions/alsace/default.asp?page=publications/autres_dossiers/zus.htm

L'ACTUALITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'an dernier, deux chantiers ont été engagés dans le domaine de la politique de la ville : l'un portant sur la redéfinition des Zones urbaines sensibles et affectant l'ensemble de la géographie prioritaire de la politique de la ville ; l'autre portant sur la contractualisation de la politique de la ville, et donc plus particulièrement sur le devenir des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) arrivant à terme fin 2009.

Compte tenu du temps pris par la démarche, les CUCS ont été prolongés d'un an, afin d'avancer sur ces deux chantiers.

Finalement, le Premier ministre, lors de l'installation du Conseil national des Villes le 25 mai 2010¹, a annoncé le report des décisions relatives à la politique de la ville en 2011, en raison de leur importance, du temps de réflexion nécessaire et du contexte de réforme des collectivités territoriales.

¹ Discours du 1^{er} ministre sur : www.gouvernement.fr/premier-ministre/interventions

>>> Plus d'information : www.oriv-alsace.org

dans la rubrique / Politique de la ville / Alsace / Thématiques / Géographie prioritaire :

- Synthèse du " *Livre vert* " - Géographie prioritaire de la politique de la ville et contractualisation : document pour la concertation, ORIV, mai 2009

- Contribution de l'ORIV à la concertation relative à la géographie prioritaire et à la contractualisation, mai 2009

- Géographie prioritaire et contractualisation : quel avenir pour la politique de la ville ? *Actualités sur l'intégration et la ville*, n° 46, mai 2009

ZOOM >

**Formation linguistique
des immigrés : Retour
sur la constitution
d'une politique publique...**



mai 2010

n° 56

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

Formation linguistique des immigrés : Retour sur la constitution d'une politique publique...

Connaître la langue du pays d'accueil est une des clefs du processus d'intégration et de l'accès à la citoyenneté. La maîtrise du français est désormais considérée comme une des « pierres angulaires » de la politique d'intégration des populations immigrées (les primo-arrivants en particulier). Pour autant, la formation linguistique des migrants n'a pas toujours constitué un enjeu fort pour les politiques publiques. Sa prise en compte a fortement évolué dans le temps. Comment s'est constitué ce domaine ? Quelles évolutions a-t-il connues ? Quels liens entretient-il avec ceux de l'intégration et de la formation professionnelle ?

■ ANNÉES 60 : ALPHABÉTISATION MILITANTE ET IMMIGRATION DE TRAVAIL

Si la formation linguistique des migrants n'a pas toujours constitué un enjeu premier des politiques publiques, elle est une préoccupation ancienne pour les acteurs de la société civile. Dès les années 60, des cours d'apprentissage du français sont proposés aux travailleurs étrangers par des associations dirigées par des Français (les étrangers n'ayant pas la liberté d'association).

Trois mouvements se sont alors développés :

- s'inscrivant dans une approche caritative (notions d'hospitalité et d'accueil),
- développé par des structures syndicales et/ou politiques (revendications sur le plan professionnel),
- ou relevant de l'initiative d'instituteurs et de mouvements laïcs.

C'est le temps de « l'alphabétisation militante », dans un contexte de plein emploi. Les flux migratoires relèvent principalement d'une immigration de travail et sont constitués d'hommes isolés venant majoritairement des anciennes colonies françaises et ayant une connaissance relative de la langue française à l'oral. Les cours mis en place visent à apprendre à lire et écrire et sont dispensés dans un cadre de référence marqué par des valeurs humanistes : il s'agit notamment de donner à la personne immigrée les armes de l'écrit pour connaître et faire valoir ces droits.

■ ANNÉES 70 : APPARITION DU FLE ET NOUVEAUX FLUX MIGRATOIRES

La période des années 70 est marquée par une conjonction d'éléments qui vont entraîner plusieurs modifications profondes dans le domaine de la formation linguistique des immigrés.

L'APPARITION DE NOUVEAUX FLUX MIGRATOIRES...

À compter de 1974, « l'immigration familiale » se développe au détriment de l'immigration de travail (en raison de la crise économique). Cette période est marquée par une arrivée plus importante de femmes et d'enfants dans le cadre du regroupement familial. Des actions d'alphabétisation vont être mises en place pour leur permettre d'apprendre les rudiments de la langue du pays d'accueil pour qu'elles puissent « se débrouiller ». C'est la logique de socialisation qui prévaut. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) est désigné, en 1975, comme financeur des actions de formation à destination des migrants.

Parallèlement, un nouveau public arrive : les réfugiés politiques dont certains ont été scolarisés dans leur pays d'origine. Ils se dirigent alors vers les associations qui accueillent le travailleur immigré et sa famille et participent aux cours d'alphabétisation. Ils sont alors appelés les « Français langue étrangère (FLE) » par opposition aux « alphas ». Le terme « FLE » prend alors une acception particulière et désigne une personne qui ne parle pas le français, mais qui a été scolarisée dans sa langue maternelle, contrairement aux alphas. Une différenciation dans la prise en charge des publics par les associations va se mettre en place. Certaines, généralement celles qui emploient des salariés professionnels, prennent en charge les « FLE », tandis que les associations de quartier, qui travaillent avec des bénévoles, s'occupent des « alphas ».

UNE CRISE ÉCONOMIQUE MAJEURE

Ces années sont également marquées par la crise économique : les premiers touchés par les licenciements seront les immigrés non qualifiés. De nouveaux besoins apparaissent quant au contenu des formations. Ils s'orientent, non plus seulement vers l'alphabétisation, mais également vers le raisonnement logique, le calcul... Le domaine de la formation générale de base, à destination de l'ensemble de la population se constitue avec les objectifs suivants : traiter le chômage et viser à l'insertion professionnelle. Cette époque voit alors apparaître des logiques différenciées selon les publics : une logique de socialisation pour les uns et de professionnalisation pour les autres.

Enfin, sous l'impulsion de la première loi sur la formation professionnelle adoptée en 1971, le secteur associatif se modifie et se professionnalise. Les premiers organismes de formation sont créés et se distinguent des associations de bénévoles.

■ ANNÉES 80 ET 90 : PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR ET DIVERSIFICATION DES FLUX MIGRATOIRES

Les années 80 sont marquées par l'augmentation des phénomènes d'exclusion dus à la crise, le cadre de l'intervention publique continue donc à se focaliser sur les problématiques d'insertion. La crise, désormais structurelle, et les tensions sur le marché du travail font exploser les demandes de formations.

Parallèlement, c'est la découverte d'un nouveau phénomène : l'illettrisme. Ce ne sont pas seulement les personnes immigrées qui ont des besoins de formation, mais également toute une catégorie de la population « française » scolarisée en France, dont le rapport avec l'écrit est difficile.

Dans les formations, l'objectif vers l'insertion professionnelle est renforcé, il s'agit bien d'élever le niveau de qualification des travailleurs concernant les compétences linguistiques et les autres savoirs de base. La conséquence principale est la suivante : les publics au sein des formations se mélangent, migrants ou non, quelque soit le profil linguistique. Ce phénomène se poursuit dans les années 90 où les différents observateurs du secteur de la formation linguistique constatent une diversification accrue des publics immigrés (élargissement des origines géographiques, durée de séjour, catégories socioprofessionnelles...) et une grande hétérogénéité des publics en formation (diversité des niveaux de qualification, hétérogénéité des niveaux scolaires...)¹.

Alors même que la distinction « FLE/alpha/illettrisme » semble ne plus correspondre aux réalités de terrain, cette typologie continue à être utilisée par l'ensemble des acteurs (institutions, acteurs de terrain). La loi contre les exclusions en 1998 proclame la lutte contre l'illettrisme comme une priorité nationale. La politique de lutte contre l'illettrisme émerge avec un public cible, le public illettré. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est créée en 2000 et les premiers plans de prévention contre l'illettrisme à l'échelle régionale sont mis en œuvre à partir de 2002. Ces plans régionaux peuvent contenir des volets concernant la formation linguistique des migrants, mais pas obligatoirement.

■ ANNÉE 2000 : RECONNAISSANCE DE LA DIMENSION LINGUISTIQUE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Une modification importante dans le domaine de la formation linguistique des immigrés adultes intervient en 2004, avec la création du Contrat d'accueil et d'intégration (cf. p. 4) qui donne une place centrale et nouvelle à la formation linguistique des migrants. Toute personne étrangère primo-arrivante, sous certaines conditions, peut se voir prescrire une formation linguistique dans un

organisme de formation. Cette mise en œuvre traduit une certaine prise de conscience de la part des institutions de la nécessité de dégager des moyens pour mettre en place des dispositifs et des professionnels pour assurer l'efficacité des formations linguistiques à destination des personnes immigrées. C'est également une reconnaissance de l'apprentissage de la langue comme un élément capital du processus d'accueil et d'intégration. Dans le même temps, c'est une logique incitative, voir contraignante qui est mise en place pour que l'étranger suive une formation linguistique. Le CAI traduit, pour certains acteurs, un renforcement des exigences concernant la connaissance de la langue française dans le parcours administratif de l'étranger, et le passage d'un droit à la langue à une obligation linguistique².

■ CONCLUSION

Ces évolutions peuvent donner lieu à plusieurs constats.

- L'émergence et la structuration du secteur de la formation linguistique pour adultes migrants sont intimement liées à l'évolution du contexte économique et des flux migratoires, marqués par une diversification des publics migrants au courant des 50 dernières années.
- La politique publique de formation linguistique pour adultes migrants est à la croisée de plusieurs politiques publiques qui interagissent entre elles: politique linguistique, politique d'éducation, politique d'immigration, politique d'accueil et d'intégration, politique de l'emploi-formation, politique de lutte contre l'illettrisme.
- Le contexte historique est à l'origine de la distinction des publics en profil linguistique et du "trio" classique (FLE / alpha / illettrés) que la majorité des acteurs (institutionnels, associatifs, sociaux...) continuent à utiliser.
- À l'instar des autres interventions publiques concernant les populations immigrées, la politique de formation linguistique des populations immigrées oscille entre adoption de mesures spécifiques (formations destinées spécifiquement à ces publics lors de l'arrivée en France par exemple) et inscription dans le droit commun de la formation.

¹ Cf. « Apprentissage du français : quelques éléments pour comprendre », in *Actualités sur... l'intégration et la ville*, n°37, mars 2008

² Cf. « Politique d'intégration et droit à la langue : les enjeux du débat », in *Actualités sur... l'intégration et la ville*, n°45, mars-avril 2009

>>> Ce Zoom fait suite à la parution, début 2010, du *Cahier de l'Observatoire* n°43, « Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? Du droit à la langue aux politiques publiques de formation linguistique à destination des adultes immigrés ». Téléchargeable sur www.oriv-alsace.org

ZOOM

Rappel des définitions

Le fait de ne savoir ni lire ni écrire en français recouvre différentes situations que les institutions françaises ont choisi de distinguer, contrairement aux autres pays européens.

- **L'analphabetisme** concerne les personnes étrangères qui n'ont pas ou peu été scolarisées dans leur langue maternelle et n'ayant jamais appris un code écrit. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.
- **Le Français Langue Etrangère (FLE)** est utilisé pour les étrangers qui ne parlent pas le français, mais qui ont été scolarisés au moins cinq ans dans leur pays d'origine. Il s'agit alors d'apprendre le français, qui est pour eux une langue étrangère.
- **L'illettrisme** concerne les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et avec les formations de base.
- **Les compétences de base** désignent les apprentissages qui relèvent de connaissances linguistiques (communication orale, lecture et écriture), mathématiques (compter, calculer) et cognitives (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...). De nouvelles compétences de base apparaissent avec l'évolution de la société, comme celles concernant l'utilisation des nouvelles technologies.
- **La notion de "compétences clefs"** est utilisée dans les instances internationales. Les institutions européennes admettent ainsi que les compétences clefs regroupent des compétences assez larges : compétences dans la langue maternelle, compétences en langues étrangères, culture mathématique, culture numérique, compétences sociales et civiques... La notion de compétence de base désignerait alors le noyau dur de ces compétences clefs : lire, écrire, compter.

Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le Contrat d'accueil et d'intégration représente un engagement réciproque entre l'Etat d'une part, et le migrant adulte, d'autre part. Expérimenté à compter de 2003, il a été rendu obligatoire par la loi du 24 juillet 2006 pour tout nouvel arrivant (obligation devenue effective depuis le 1^{er} janvier 2007) et a été élargi aux mineurs entre 16 et 18 ans. Il est gratuit pour le bénéficiaire et conclu pour une durée d'un an et peut, dans certains cas, être prolongé d'une année supplémentaire. Il impose le suivi d'une formation civique portant sur les institutions françaises et les « valeurs de la République » et d'une formation linguistique si des besoins sont détectés. Un bilan de compétences professionnelles est proposé depuis le 1^{er} décembre 2008. Sur le plan linguistique, la personne est orientée vers un organisme de formation en fonction de son lieu d'habitation. Le nombre d'heures ne peut excéder 400 h, la formation est gratuite et obligatoire. L'évaluation finale porte sur les compétences acquises à l'écrit et à l'oral, validées par le DILF, diplôme d'initiation à la langue française. Cette formation linguistique a pour objectif de donner aux publics concernés les bases et les rudiments de la langue française. Le niveau A1.1 sanctionné par le DILF est un niveau d'entrée, d'initiation à la langue qui permet les échanges dans la vie quotidienne et ne vise pas l'insertion professionnelle.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Gaëlle Donnard
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : oriv.alsace@wanadoo.fr / www.oriv-alsace.org